



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh

Quimperlé communauté

COMPTE AMINISTRATIF 2022

Conseil communautaire du 30 mars 2023

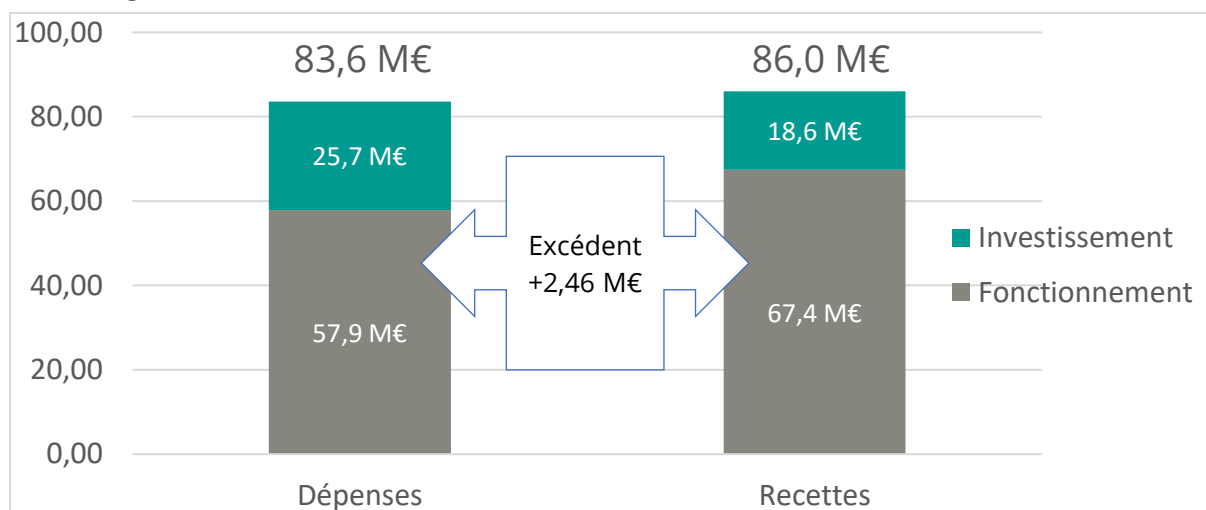
Table des matières

LE BUDGET CONSOLIDE.....	2
LE BUDGET PRINCIPAL	2
LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT.....	3
LES CHARGES A CARACTERE GENERAL (Chapitre 011)	4
LES CHARGES DE PERSONNEL (Chapitre 012)	5
LES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (Chapitre 65)	6
LES ATTENUATIONS DE PRODUITS (Chapitre 014).....	7
LES CHARGES FINANCIERES (Chapitre 66).....	8
LES CHARGES EXCEPTIONNELLES (Chapitre 67).....	8
LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	8
LES PRODUITS DES SERVICES (Chapitre 70)	9
LES IMPOTS ET TAXES (Chapitre 73).....	10
LES DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (Chapitre 74)	11
LES AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE, ATTENATIONS DE CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS (Chapitres 75, 013 et 77).....	12
LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	12
LES RECETTES D'INVESTISSEMENT.....	13
LES BUDGETS ANNEXES	13
BUDGET IMMOBILIER ECONOMIQUE	13
BUDGET ZONES D'ACTIVITES.....	14
BUDGET MOBILITES.....	14
BUDGET SITC	15
BUDGET EAU REGIE	15
BUDGET EAU DSP	15
BUDGET ASSAINISSEMENT	15

LE BUDGET CONSOLIDE

Tous budgets confondus, les dépenses 2022 ont atteint 83,6 M€ et les recettes 86,0 M€.

Le solde global est donc de +2,46 M€ contre +6,23 M€ au CA2021.



LE BUDGET PRINCIPAL

Sur l'exercice 2022, hors restes à réaliser et résultats 2021 reportés, le budget principal dégage un excédent de fonctionnement de 619 K€ et un déficit d'investissement de 1 246 K€.

Le solde global est donc négatif de 627 K€.

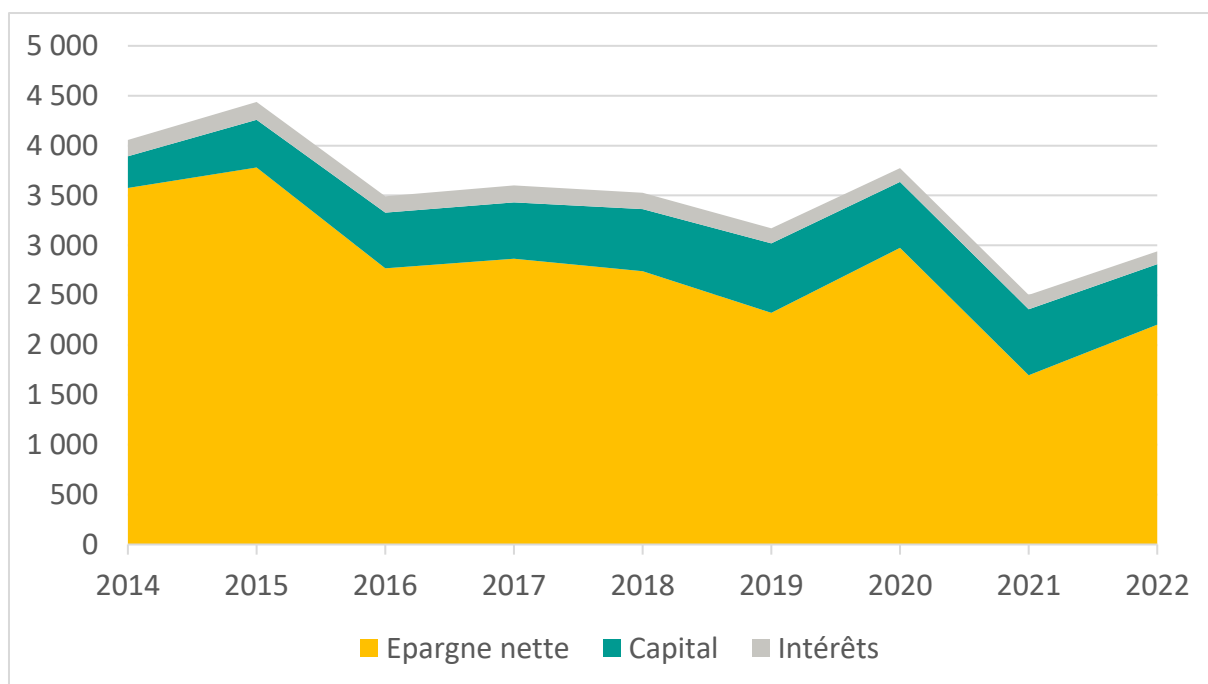
La prise en compte des restes à réaliser et du report des résultats 2021 aboutit à un solde de fonctionnement de +4,71 M€ et un solde d'investissement de -4,18 M€.

Au compte administratif 2021, le solde de fonctionnement était de 7,03 M€ et le solde d'investissement de -2,94 M€.

L'épargne nette 2022 atteint 2,2 M€ contre 1,7 M€ en 2021.

Evolution des épargnes depuis 2016

En K€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Prod. de fonct. courant	32 576	34 522	34 412	35 418	35 985	35 440	38 321
Ch. de fonctionnement courant	29 058	30 314	30 937	31 610	31 670	32 238	34 734
Épargne de gestion (EG)	3 491	3 601	3 527	3 172	3 775	2 504	2 938
Intérêts	165	170	163	152	139	145	128
Épargne brute (EB)	3 326	3 431	3 364	3 020	3 636	2 359	2 811
Capital	556	567	624	696	659	662	608
Épargne nette (EB)	2 770	2 864	2 740	2 323	2 976	1 697	2 203



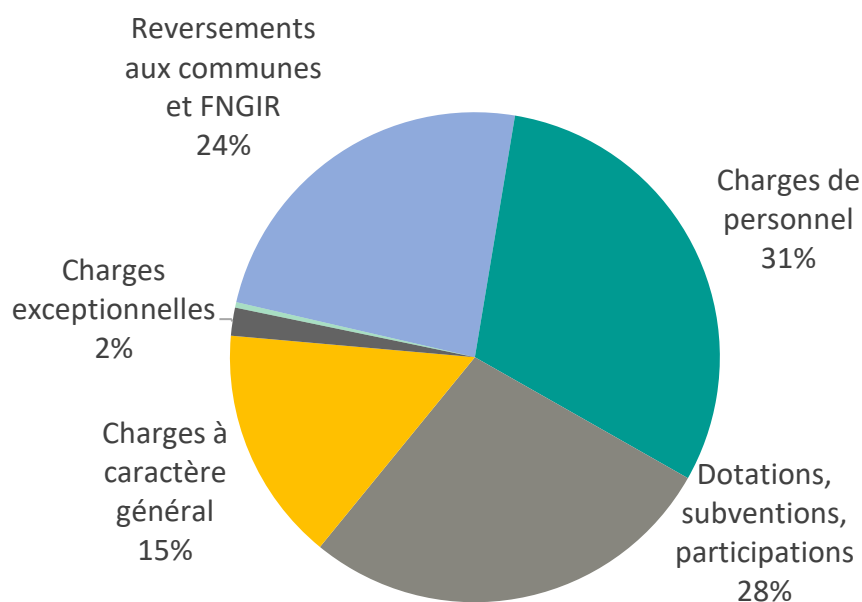
LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 37,74 M€ dont 35,53 M€ de dépenses réelles de fonctionnement.

Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement (CA/BP) est de 97%.

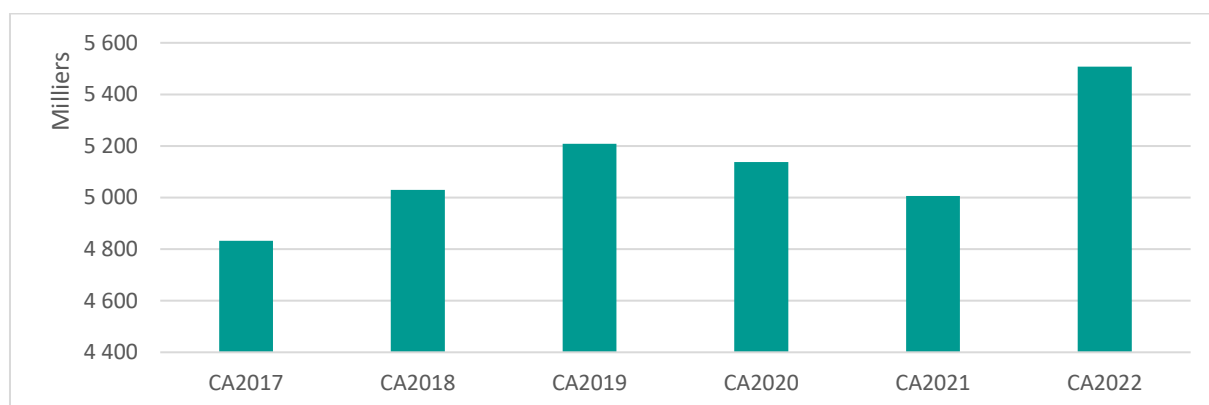
Les dépenses réelles de fonctionnement ont progressé en 2022 de +7,4%, soit +2,44 M€, par rapport à 2021, alors qu'elles n'avaient augmenté que de +1,6% par an entre 2017 et 2021.

En K€	CA2017	CA2018	CA2019	CA2020	CA2021	BP2022	CA2022
011 - Charges à caractère général	4 833	5 030	5 209	5 138	5 006	6 157	5 507
012 - Charges de personnel et frais assimilés	8 958	8 892	9 237	9 314	9 544	11 026	10 867
014 - Atténuations de produits	10 563	10 449	8 958	8 911	8 742	8 558	8 528
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	0	0	0	0	0	150	0
023 - Virement à la section d'investissement	0	0	0	0	0	3 029	0
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	947	1 079	1 285	1 701	1 805	2 211	2 210
65 - Autres charges de gestion courante	5 960	6 567	8 206	8 305	8 931	10 248	9 831
66 - Charges financières	170	164	152	139	147	159	128
67 - Charges exceptionnelles	627	23	661	589	719	656	656
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	0	0	0	0	0	9	9
TOTAL	32 058	32 203	33 707	34 097	34 895	42 202	37 736
Dont dépenses réelles	31 111	31 124	32 422	32 396	33 090	36 963	35 526
Evolution en %		0,0%	4,2%	-0,1%	2,1%		7,4%
Evolution en K€		13	1 299	-27	694		2 436



LES CHARGES A CARACTERE GENERAL (Chapitre 011)

En 2022, les charges à caractère général ont progressé de 10% par rapport au CA2021, soit une augmentation de +501 K€ alors, qu'en moyenne, elles n'avaient progressé que de +0,9% entre 2017 et 2021.



Les charges à caractère général se concentrent à plus de 50% sur 3 articles comptables : les contrats de prestations de services, l'énergie et les carburants. Ces 3 postes de dépenses ont augmenté de +382 K€ en 2022.

Les contrats de prestations de services

Ils ont augmenté de +16% en 2022 (+307 K€). Ces évolutions sont notamment dues à des revalorisations tarifaires liées à l'inflation.

La répartition 2022 par pôles est la suivante :

Pôles	2021	2022	Variation en €	Variation en %
Aménagement	402 347	512 446	110 099	27,4%
Solidarités	105 857	106 952	1 095	1,0%
Supports	54 071	87 499	33 428	61,8%
Technique	1 373 931	1 536 327	162 396	11,8%
Total général	1 936 205	2 243 223	307 018	15,9%

Les principaux contrats de prestations concernent les déchets (1,45 M€) qui ont augmenté de 162 K€.

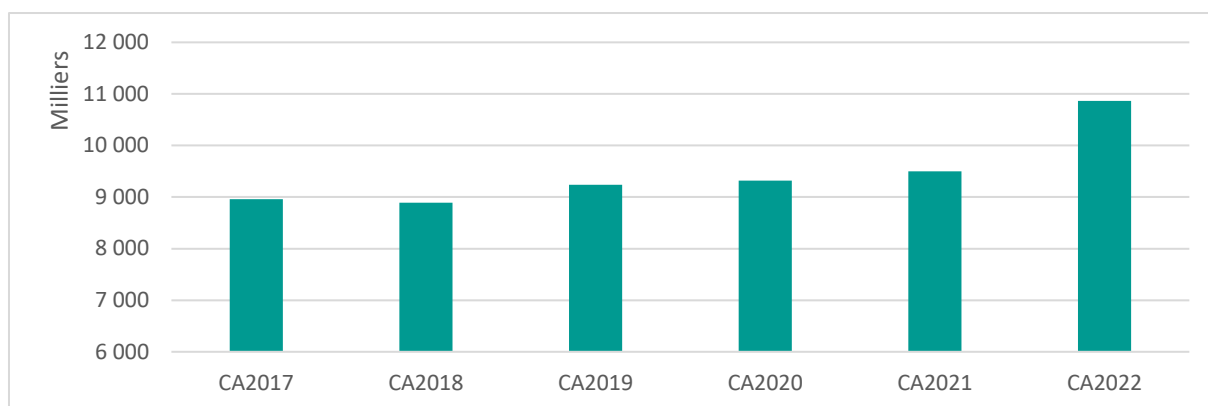
Parmi les autres augmentations, la mise en œuvre d'un accompagnement des porteurs de projets d'énergies renouvelables thermiques, confiée à la SPL Bois énergie renouvelable, a représenté une dépense de 91 K€ en 2022. Ce projet est subventionné par l'ADEME à hauteur de 75%.

Principaux contrats de prestations en 2022 (hors rattachements) :

Prestataire	Thématique	Montant 2022
ECOTRI ATELIERS FOUESNANTAIS	Déchets	1 059 234
CITEMETRIE	Habitat	152 616
ACGV SERVICES	Gens du voyage	103 739
SPL BOIS ENERGIE RENOUVELABLE	Energies	90 681
LE GOFF TRANSPORT	Déchets	84 135
MALHERBE BRETAGNE	Déchets	82 160
SDIS 29	Surveillance des plages	67 060
TOTAL		1 639 625

LES CHARGES DE PERSONNEL (Chapitre 012)

En 2022, les charges de personnel ont progressé de 14% par rapport au CA2021, soit une augmentation de +1 366 K€ alors, qu'en moyenne, elles n'avaient progressé que de +1,5% entre 2017 et 2021.



Cette évolution marquée s'explique par des revalorisations salariales liées au contexte inflationniste (augmentation du point d'indice au 1^{er} juillet 2022 de +3,5%, révision du régime indemnitaire au 1^{er} avril 2022 de +70€ brut par agent, prime inflation au 1^{er} janvier, révision des grilles de rémunération des catégories C, ...), mais aussi par des effets liés à la fin de la crise sanitaire qui a vu certains services à la population (centres de loisirs, piscines) retrouver leur niveau d'activité 2019, d'avant la crise sanitaire.

La masse salariale, au budget principal, s'est répartie de la façon suivante en 2022 :

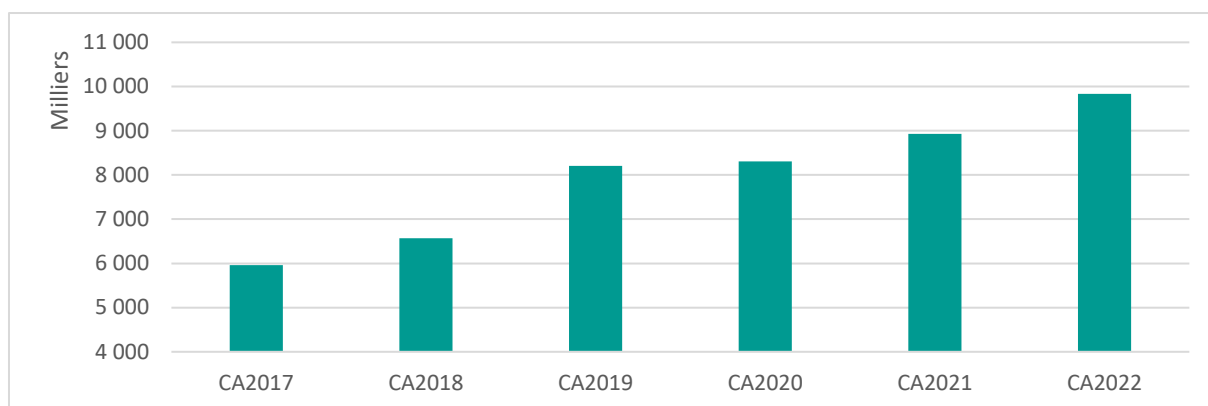
Pôles	2021	2022	Variation en €	Variation en %
Supports	1 768 931	2 001 158	232 226	13,1%
Solidarités	3 618 912	4 283 886	664 973	18,4%
Aménagement	1 567 996	1 666 847	98 852	6,3%
Technique	2 545 398	2 915 147	369 749	14,5%
TOTAL	9 501 237	10 867 038	1 365 800	14,4%

LES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (Chapitre 65)

Ce chapitre regroupe différents types de dépenses :

- Les abonnements logiciels dits CLOUD, SAS, Full web
- Les indemnités aux élus, y compris cotisations et formations
- Les subventions et participations versées aux différents partenaires (associations, communes, ...)
- Les contributions à des organismes de regroupement (VALCOR, SDIS, MEGALIS, ...)
- Les subventions à certains budgets annexes ou rattachés (mobilités, CIAS)

En 2022, les autres charges de gestion courante ont progressé de 10,1% par rapport au CA2021, soit une augmentation de +900 K€.



Les principales dépenses de ce chapitre se décomposent de la façon suivante :

Pôles	2021	2022	Variation en €	Variation en %
VALCOR	3 783 183	4 124 171	340 988	9,0%
SDIS	1 488 797	1 498 277	9 480	0,6%
Elus	274 227	254 088	-20 139	-7,3%
Budget annexe mobilités	799 000	1 036 900	237 900	29,8%
CIAS	181 200	217 800	36 600	20,2%
Partenaires (associations, communes, ...)	2 294 066	2 620 687	326 621	14,2%
Autres	107 236	79 309	-27 928	-26,0%
TOTAL	8 931 429	9 831 232	899 803	10,1%

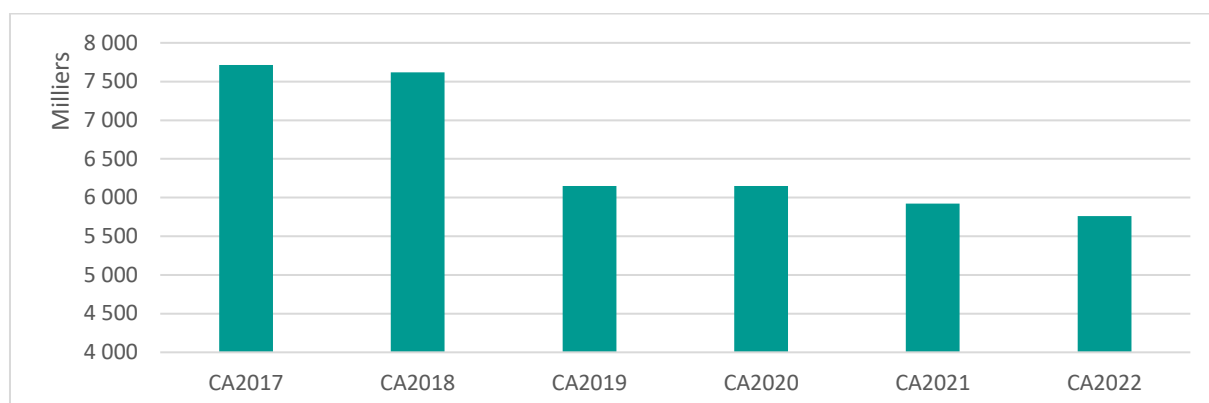
La hausse entre 2021 et 2022 s'explique par l'augmentation du coût de traitement des déchets (incinération et déchetteries), la hausse de la subvention au budget annexe mobilités (Effets inflation, COVID, services supplémentaires) et la hausse des subventions (aides habitat et énergie aux particuliers +130 K€, subventions ISS +86 K€, pass commerce +61K€, subventions culture +55K€).

LES ATTENUATIONS DE PRODUITS (Chapitre 014)

Ce chapitre regroupe essentiellement les reversements aux communes (attributions de compensation, dotation de solidarité communautaire, IFR) ainsi que la contribution au Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) mis en place lors de la suppression de la taxe professionnelle en 2010.

En 2022, les atténuations de produits ont diminué de 2,5% par rapport au CA2021, soit une baisse de -214 K€. Cette baisse s'explique à la fois par le transfert de charges au titre de la gestion des eaux pluviales urbaines et par les refacturations des services communs (ADS, informatique, prévention des risques professionnels et conseiller numérique).

Les attributions de compensation versées en fonctionnement ont été de 5,76 M€ et la dotation de solidarité communautaire de 1,67 M€.



LES CHARGES FINANCIERES (Chapitre 66)

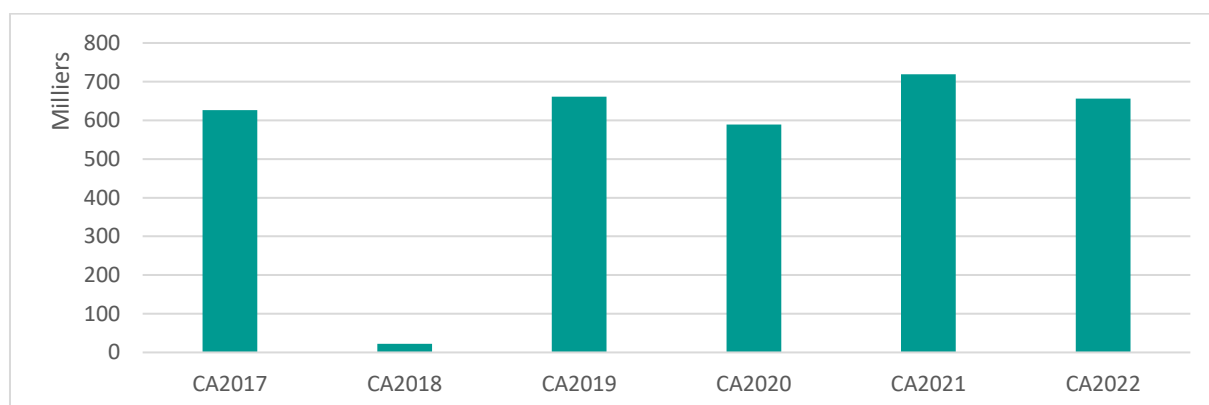
En 2022, les charges financières ont diminué de 13,1% par rapport au CA2021, soit une baisse de -19 K€. Cette baisse traduit un vieillissement de la dette de la communauté.

L'encours de dette est de 7,02 M€ au 31/12/2022 et concerne 7 emprunts.

LES CHARGES EXCEPTIONNELLES (Chapitre 67)

En 2022, les charges exceptionnelles ont diminué de 8,7% par rapport au CA2021, soit une baisse de -63 K€. Cette baisse s'explique par la prise en charge, en 2021, de remboursements d'abonnements piscines en raison de la crise sanitaire qui n'ont pas été reconduits en 2022.

La principale dépense de ce chapitre (580 K€) correspond aux subventions versées aux budgets annexes « économiques » (ZAE et immobilier d'entreprise).



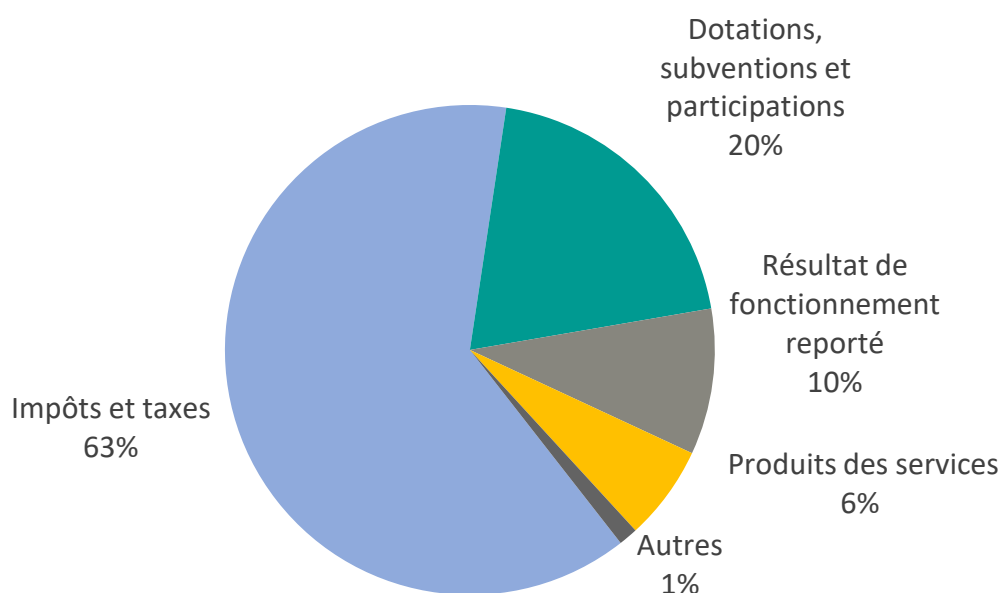
LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 42,44 M€ dont 38,34 M€ de recettes réelles de fonctionnement (hors excédent 2021 reporté).

Le taux de réalisation des recettes de fonctionnement (CA/BP) est de 101%.

Les recettes réelles de fonctionnement ont progressé en 2022 de +8,1%, soit +2,87 M€, par rapport à 2021, alors qu'elles n'avaient augmenté que de +0,7% par an entre 2017 et 2021.

En K€	CA2017	CA2018	CA2019	CA2020	CA2021	BP2022	CA2022
002 - Résultat de fonctionnement reporté	3 330	4 866	5 930	6 895	6 454	4 087	4 087
013 - Atténuations de charges	312	271	260	321	400	333	453
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	6	7	2	8	18	38	18
70 - Produits des services, du domaine et ventes divers	3 074	3 017	2 888	2 254	1 912	2 386	2 656
73 - Impôts et taxes	24 394	24 581	25 642	25 933	25 048	26 482	26 699
74 - Dotations, subventions et participations	6 704	6 477	6 570	7 244	8 030	8 820	8 448
75 - Autres produits de gestion courante	39	67	58	233	50	36	65
77 - Produits exceptionnels	20	75	25	50	23	11	17
78 - Reprises sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	9	0
TOTAL	37 878	39 361	41 374	42 937	41 935	42 202	42 442
Dont recettes réelles (hors 002)	34 542	34 488	35 442	36 034	35 463	38 077	38 337
Evolution en %		-0,2%	2,8%	1,7%	-1,6%		8,1%
Evolution en K€		-54	955	592	-572		2 875

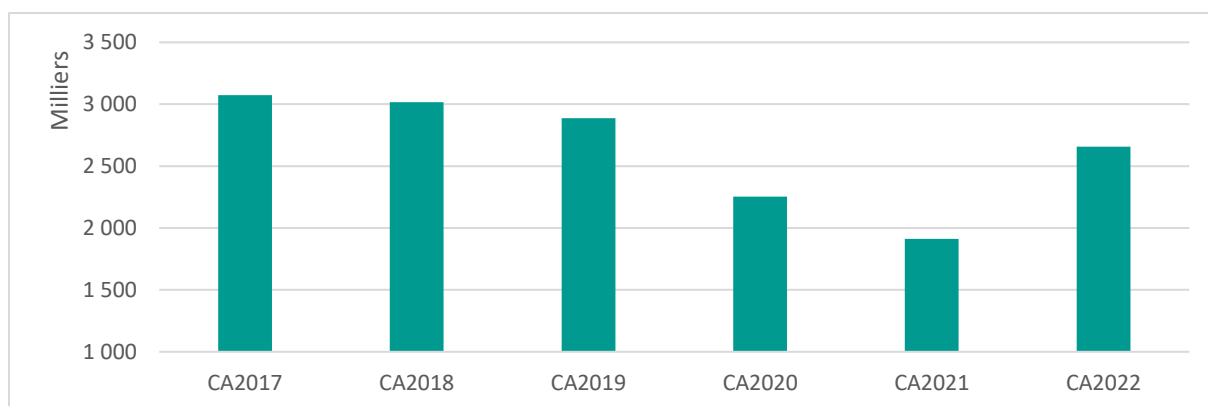


LES PRODUITS DES SERVICES (Chapitre 70)

Ce chapitre regroupe à la fois les services facturés aux usagers (centres de loisirs, piscines, conservatoire, ...), les ventes diverses, notamment les reprises de matériaux issus du tri sélectif et les remboursements de frais pas les budgets annexes.

En 2022, les produits des services ont progressé de 39% par rapport au CA2021, soit une augmentation de +744 K€.

Cette évolution traduit un retour de la situation d'avant crise sanitaire sur les différents équipements mais aussi un contexte très favorable sur la valorisation du tri sélectif.



Les principaux produits de ce chapitre sont les suivants :

En K€	CA2017	CA2018	CA2019	CA2020	CA2021	CA2022
Ventes de matériaux issus du tri sélectif	410	361	390	208	380	579
Evolution en %		-12%	8%	-47%	82%	52%
Evolution en K€		-48	28	-181	171	199
Redevance spéciale OM	243	241	251	206	235	254
Evolution en %		-1%	4%	-18%	14%	8%
Evolution en K€		-2	9	-44	29	19
Centres de loisirs et séjours jeunes	496	530	547	368	486	530
Evolution en %		7%	3%	-33%	32%	9%
Evolution en K€		35	17	-180	119	43
Piscines	886	887	877	512	424	820
Evolution en %		0%	-1%	-42%	-17%	93%
Evolution en K€		1	-10	-365	-87	395
Conservatoire	100	94	61	83	51	120
Evolution en %		-6%	-35%	37%	-39%	137%
Evolution en K€		-6	-33	22	-32	69
ENSEMBLE	2 134	2 115	2 126	1 377	1 576	2 302
Evolution en %		-1%	1%	-35%	14%	46%
Evolution en K€		-20	11	-749	199	726

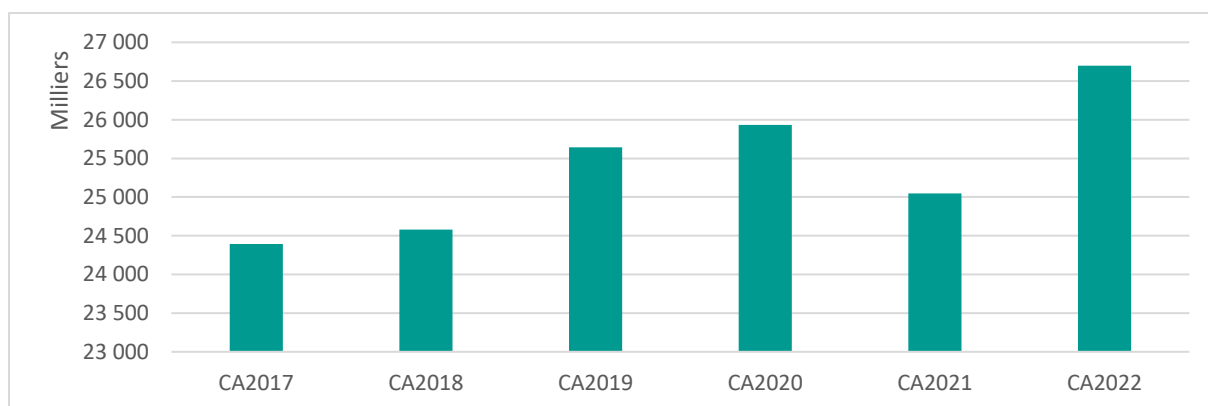
LES IMPOTS ET TAXES (Chapitre 73)

En 2022, les produits fiscaux ont progressé de +6,6% par rapport au CA2021, soit une augmentation de +1 651 K€.

Cette croissance provient principalement du produit de TVA (+775 K€), de la TEOM (+344 K€) et de la CVAE (+252 K€).

La croissance du produit de TVA s'explique par la sortie de la crise sanitaire qui a relancé la consommation, mais aussi par le contexte inflationniste que nous connaissons depuis le début de la guerre en Ukraine.

Pour rappel, la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives a été de +3,4% en 2022.



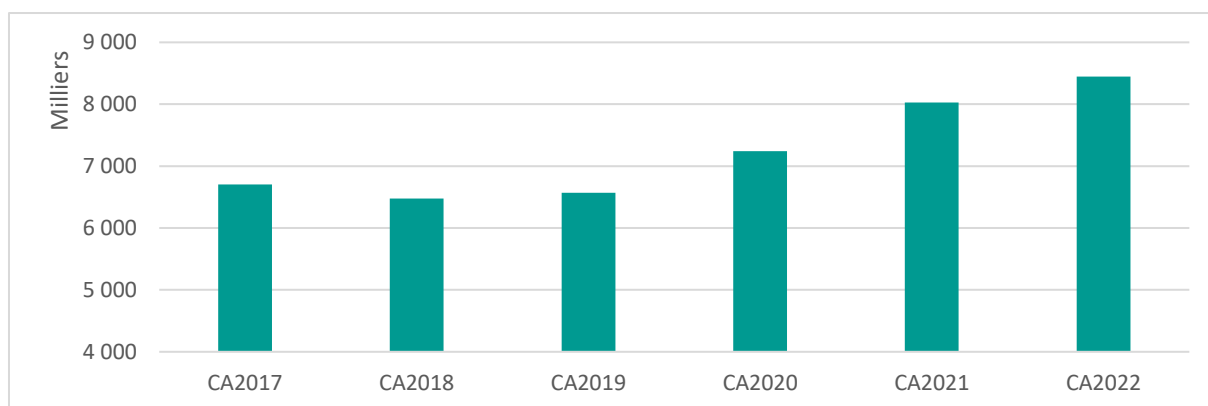
EVOLUTIONS DES PRINCIPAUX PRODUITS FISCAUX 2021 - 2022

En K€	2021	2022	Evol° en K€	Evol° en %
Fraction de TVA	7 941	8 716	775	9,8%
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	7 218	7 562	344	4,8%
Cotisation Foncière des Entreprises	3 749	3 794	45	1,2%
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	2 520	2 772	252	10,0%
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires	1 505	1 569	64	4,2%
Taxe sur les surfaces commerciales	751	759	9	1,1%
Imposition Forfaitaire sur Entreprises de Réseau	421	444	23	5,5%
Foncier bâti	420	440	20	4,8%
Taxe de séjour	310	405	95	30,6%

LES DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (Chapitre 74)

En 2022, les dotations, subventions et participations ont progressé de +5,2% par rapport au CA2021, soit une augmentation de +418 K€.

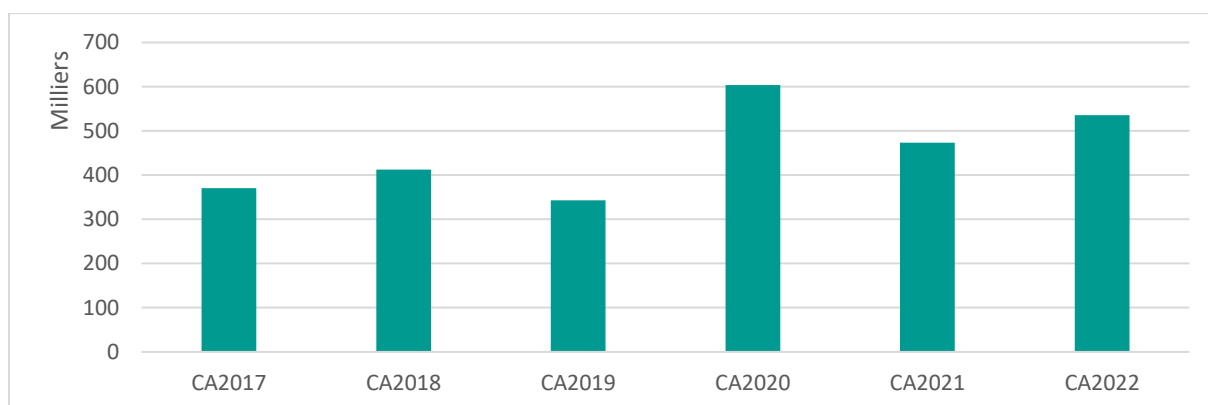
Cette augmentation s'explique principalement par les subventions de la CAF au titre de l'enfance et de la petite enfance.



LES AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE, ATTENUATIONS DE CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS (Chapitres 75, 013 et 77)

L'ensemble de ces produits a progressé de +13,1%, soit +62 K€, entre 2021 et 2022.

Les atténuations de charges comprennent à la fois les remboursements sur rémunérations (arrêts maladie) et la part salariale des chèques restaurant.



LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Elles atteignent 8,7 M€ au CA2022 contre 6,74 M€ au CA2021.

Le déficit reporté de 2021 était de 1,25 M€.

Le remboursement des emprunts (part capital) est de 608 K€. Aucun nouvel emprunt n'a été réalisé en 2022.

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 1,86 M€ (1,96 M€ en 2021).

Les principales opérations ont porté sur le conservatoire (480 K€, les aquapaqs (309 K€) et la Maison de l'Habitat (220 K€).

Les dépenses d'opérations pour compte de tiers atteignent 300 K€ et portent principalement sur la construction du conservatoire.

Les fonds de concours représentent 4,57 M€ de ce total (3,60 M€ en 2021) dont 1,1 M€ au profit des communes, 2,89 M€ pour MEGALIS (déploiement de la fibre) et 0,55 M€ pour les bailleurs sociaux (construction de logements).

Le détail des fonds de concours versés est le suivant :

MEGALIS	2 885 808
Logement	550 923
Lecture publique	365 717
Maison France service	207 750
Démolition reconstruction	141 136
Nautisme	114 695
Energies	90 172
Pistes cyclables	64 872
Patrimoine	58 013
Points de collecte	24 000
Autres	67 699
TOTAL	4 570 785

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Elles s'élèvent à 6,2 M€ (contre 5,5 M€ en 2021).

Elles se décomposent de la façon suivante :

- Amortissements : 2,28 M€
- Excédents de fonctionnement capitalisés : 2,94 M€
- Subventions : 0,57 M€
- Opérations pour comptes de tiers : 0,26 M€
- Autres : 0,19 M€

A noter que la réception tardive (fin novembre 2022) d'un appel de fonds de Megalis pour 1,84 M€, n'a pas permis de consulter les banques. Il a donc été nécessaire d'utiliser les réserves.

LES BUDGETS ANNEXES

BUDGET IMMOBILIER ECONOMIQUE

L'exercice 2022 dégage, hors reports, un excédent de fonctionnement de 439 K€ et un excédent d'investissement de 14 K€. Ces résultats permettent de résorber en partie le déficit reporté qui était de 2,66 M€.

Les charges de fonctionnement (réelles) sont stables par rapport à 2021 (-3%).

Les loyers perçus ont fortement augmenté, passant de 52 K€ en 2021 à 94 K€ en 2022.

Détail des loyers par sites :

	2021	2022
Maison de l'économie	35 024 €	75 926 €
Alter Eko	8 378 €	12 602 €
Atelier relais Maison de l'économie	3 314 €	5 719 €
Ex-Pépinère d'entreprises	4 998 €	0

Ce budget annexe a par ailleurs perçu 270 000 € de remboursement d'assurance après l'incendie sur le site de Bazen-Huen, 109 700 € de subvention d'équilibre du budget principal et 114 680 € de produits de cessions (ancienne épinière).

Les dépenses d'investissement ont été de 155 K€ pour le Village d'artisans de Bazen-Huen.

BUDGET ZONES D'ACTIVITES

L'exercice 2022 dégage, hors reports, un excédent de fonctionnement de 464 K€ et un excédent d'investissement de 606 K€. Ces résultats permettent de résorber en partie le déficit reporté qui était de 3,33 M€.

Le résultat de fonctionnement, positif, s'explique par la subvention versée par le budget principal de 470 881 €.

Le résultat d'investissement s'explique par les excédents de fonctionnement 2021 capitalisés pour 745 262 €.

Les dépenses d'investissement ont été de 158 927 € et se sont principalement réparties de la manière suivante :

	Dépenses 2022
Z.A. KERVIDANOU 1	61 165
Z.A. LA HALTE	41 060
Z.A. KERFLEURY - ORIGINE COMMUNAUTE	15 960
Z.A. KERVIDANOU 3	12 520
Z.A. KERVIDANOU 4	7 183
Z.A. V.B. - ORIGINE COMMUNAUTE	7 006
Autres	14 034
Total général	158 927

BUDGET MOBILITES

L'exercice 2022 dégage, hors reports, un excédent de fonctionnement de 131 K€ et un excédent d'investissement de 20 K€.

La contribution versée au délégataire a augmenté de 11% en 2022 (+394 K€) en raison du contexte inflationniste (hausse du coût du carburant), de la crise sanitaire (désinfection des véhicules) et d'une offre de service accrue.

Parmi les autres dépenses, les primes à l'achat des VAE ont été de 95 K€, les subventions accompagnateurs aux communes de 25 K€ et les fonds de concours pour l'aménagement des arrêts de 9 K€.

Concernant les primes VAE, 2 184 personnes en ont bénéficié depuis 2017, représentant une aide totale de 418 K€ versée par Quimperlé communauté (191 € en moyenne par bénéficiaire).

2019	2020	2021	2022
89 899	142 878	90 083	94 781

Du côté des recettes, le versement mobilités a aussi augmenté de 11% pour atteindre 2,69 M€ contre 2,42 M€ en 2021.

Ce budget a été abondé par le budget principal pour 1,04 M€ (contre 0,8 M€ en 2021).

En investissement, 50 K€ ont été affectés au remboursement d'un emprunt et 28 K€ pour les abribus.

BUDGET SITC

L'exercice 2022 dégage, hors reports, un excédent de fonctionnement de 87 K€ et un excédent d'investissement de 89 K€ qui permettent de financer en partie le besoin de financement reporté de 2021 qui était de 266 K€.

Les dépenses de fonctionnement ont progressé de 232 K€ en raison de l'augmentation des dépenses de personnel (+149 K€), des hausses du coût des fournitures (+60 K€) et du carburant (+20 K€).

Ces augmentations s'expliquent en grande partie par une hausse de l'activité puisque le chiffre d'affaires a progressé de +185 K€.

En 2022, le SITC a investi 281 K€ afin de poursuivre le dimensionnement et le renouvellement de son parc matériel.

BUDGET EAU REGIE

L'exercice 2022 dégage, hors reports, un excédent de fonctionnement de 328 K€ et un déficit d'investissement de 692 K€.

Les dépenses de fonctionnement ont progressé de +4,7% (+221 K€) alors que les recettes ont augmenté de 10,5% (+636 K€). Cette hausse des recettes est toutefois à moduler puisqu'elle intègre un rattrapage du remboursement des frais de personnel 2021 du budget assainissement.

En dépenses, les charges à caractère général ont augmenté de 446 K€ et les dépenses de personnel de +159 K€ tandis que les reversements à l'agence de l'eau (redevances pollution et modernisation) diminuaient de 362 K€.

En investissement, les dépenses d'équipement ont été de 1,79 M€ contre 2,3 M€ en 2021.

BUDGET EAU DSP

L'exercice 2022 dégage, hors reports, un excédent de fonctionnement de 736 K€ et un déficit d'investissement de 502 K€.

Les dépenses de fonctionnement sont principalement constituées par les dotations aux amortissement des installations. En 2022, Quimperlé communauté a toutefois participé à hauteur de 147 K€ aux travaux de réhabilitation de l'usine de Moulin du Plessis (Pont-Aven).

En investissement, les dépenses d'équipement ont été de 1,02 M€ contre 0,79 M€ en 2021.

BUDGET ASSAINISSEMENT

L'exercice 2022 dégage, hors reports, un déficit de fonctionnement de 573 K€ et un excédent d'investissement de 895 K€.

Les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté de 8,7% (+192 K€), hors dépenses de personnel. Ces dernières, qui sont portées pendant l'année par le budget Eau Régie puis remboursées en fin d'exercice, n'avaient pu être remboursées intégralement en 2021.

Les recettes réelles de fonctionnement ont augmenté de 744 K€ (+20%).

En investissement, les dépenses d'équipement ont été de 1,16 M€ contre 1,52 M€ en 2021.